

Arrêté n°2024-12-18-06 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 14-15

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-09 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 14-15 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-09 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 14-15 – Collège B ;
- Vu le changement de situation de Monsieur Mathias LANVIN au 1^{er} septembre 2024 ;
- Vu l'arrêté de nomination n° 2024-12-18-05 du 18 décembre 2024 (*) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Madame	Elvira	DIAZ
- Monsieur	Gilles	COL
- Madame	Fatiha	IDMHAND
- Monsieur	Robert	BONAMY (*)
- Madame	Cécile	QUINTANA

Article 2 : Collège B

- Madame	Sandra	TEXEIRA
- Monsieur	Etienne	BOILLET
- Madame	Ludivine	TOUVEREZ
- Monsieur	Joaquin Henri	BILLARD
- Madame	Julien	RAULT

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Lettres et langues ainsi que sa responsable administrative sont chargé(e)s de l'affichage de la présente nomination, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 18 décembre 2024

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

